

jours difficiles des premières semaines de la guerre savent que, dans ce pays, la fabrication s'arrêta presque complètement. Nous avons là un exemple de ce que la situation allait devenir si la Chambre faisait quoi que ce fût qui amenât une interruption des travaux industriels. Les industries manufacturières sont, à après tout, aussi essentielles à la prospérité du pays que n'importe quelle autre branche de notre vie industrielle. Un certain nombre de ces industries, à qui leur situation financière ne permettait ont continué leurs opérations, et nous avons pu assister bientôt à une reprise des affaires. Le pays a fait l'an dernier une des découvertes les plus importantes qu'il ait jamais faites.

Les Canadiens sont toujours portés à s'amoindrir, à se considérer comme n'étant peut-être pas aussi capables que ceux des autres pays, pour l'intelligence ou autrement. Je regrette cette disposition d'esprit chez les membres de cette Chambre et dans le public. Quand sont partis pour le front nos troupes du premier contingent, beaucoup de personnes ont pensé qu'il y aurait à les incorporer dans les troupes régulières de la Grande-Bretagne; mais on a eu la preuve, l'an dernier, que le soldat canadien se conduisit dans la bataille à l'égal de n'importe quel soldat de l'Europe continentale.

Un autre fait surprenant s'est produit. Malgré les dépenses énormes que nous avons dû faire, le ministre des Finances a pu réunir au Canada, par le moyen d'obligations vendues au peuple, la somme de 100 millions. Il y a deux ans, personne ne se serait imaginé qu'il fût possible au ministre des Finances de trouver au Canada, pour des fins militaires, même 50 millions et cependant il y a eu plus de cent millions. Si nous trouvons dans la guerre une source de revenus, comme Pitt autrefois en Angleterre, je suis sûr que le ministre des Finances trouvera sans peine tout l'argent qu'il lui faut pour répondre aux besoins du Canada dans ce conflit, et qu'il pourra aisément lever dans le pays, non pas 100 millions mais 500 millions, s'il le faut.

L'exposé de situation présente bien peu de faits à noter. Le projet d'imposer les compagnies va être sans doute accueilli par une opposition considérable. Dans mes études d'économie politique, j'ai remarqué qu'il y a deux sortes de taxes: la taxe directe et la taxe indirecte. Cette taxation des profits est une forme de contribution directe, cela n'est pas douteux. Dans un examen de cette question, il ne faut jamais oublier que, dans ses lois, deux choses préoccupent constamment le public: son premier désir est

que nul intérêt particulier ne s'ingère dans les lois qui regardent l'administration de la justice, et le deuxième est que nul intérêt particulier n'ait part à la fabrication des lois qui traitent de l'impôt. Au regard de la loi, toutes les maisons d'affaires et tous les établissements de commerce, tous les individus, doivent être considérés comme libres et égaux.

Une particularité de ce projet de loi pourra susciter quelque opposition de la part des membres tant de la droite que de la gauche, et c'est peut-être celle de lui donner un effet rétroactif. Quand je suis parti pour la guerre, j'avoue avoir presque totalement mis de côté mes livres d'économie politique, et je n'ai pas pu depuis les retrouver. Dans ceux auxquels j'ai fait allusion, toutefois, je ne trouve aucun exemple de cette rétroactivité dans l'impôt. On veut que le poids des taxes d'une année quelconque porte sur cette année-là, et je suis bien convaincu que, lors de la présentation à la Chambre du projet de loi relatif aux impôts, le ministre tiendra sérieusement compte de cette circonstance. Il faudrait n'avoir recours à une telle rétroactivité qu'après avoir atteint la limite de nos ressources en taxes. Si nous avions épuisé tous les moyens que nous donnent la douane et l'accise, il pourrait être à propos de se procurer un revenu au moyen d'une loi rétroactive de cette sorte. L'objet que nous avons en vue dans nos lois doit toujours être l'intérêt du pays. Si nous mettons de côté tout esprit de parti, comme nous le devons, je crois, dans les circonstances, chacun admettra que le ministre n'a peut-être pas suffisamment songé à l'inconvénient de la mesure qu'il nous annonce. Quoi qu'il en soit de ce que je viens de dire, beaucoup de choses seront discutées quand viendra devant la Chambre le bill attendu et beaucoup de ces choses seront changées.

Je tiens à féliciter le ministre d'avoir frappé d'un droit les pommes que l'on importe dans ce pays. Avant la guerre, j'avais presque tous les ans le plaisir d'aller dans l'Ouest.

Ce qui m'a toujours étonné, c'est que le commerce des fruits de l'Ouest, et surtout celui de Centre-Ouest, soit absolument monopolisé par le syndicat de fruits américain. Peu importe que les fruits fussent de bonne qualité ou à bon marché, nul commerçant de l'Ouest n'eût osé acheter des pommes canadiennes de l'Est ou de l'Ouest, s'il obtenait d'autres fruits de maisons américaines. Le syndicat de fruits américain infor-